

<https://www.archionweb.be/>

Première utilisation.

A destination des architectes inscrits à un des tableaux de l'Ordre !

1. Connectez votre lecteur de carte d'identité électronique et vérifiez qu'il est correctement installé.

REMARQUE : Pour fonctionner, votre lecteur a besoin du programme JAVA qui est généralement déjà installé sur la plupart des ordinateurs. Si ce n'est pas le cas, installez le d'abord (page JAVA => <http://www.java.com/fr/>) Attention vous devez disposer des droits d'administrateur pour pouvoir installer un programme sur votre ordinateur !

2. Munissez-vous de votre carte d'identité (EID)

REMARQUE : Si vous ne disposez pas de carte d'identité électronique, prenez contact avec le Conseil dont vous relevez.

3. Rendez-vous sur ARCHIONWEB à la page internet =>

<https://www.archionweb.be/>

soit via le site général de l'Ordre => <http://www.ordredesarchitectes.be/>



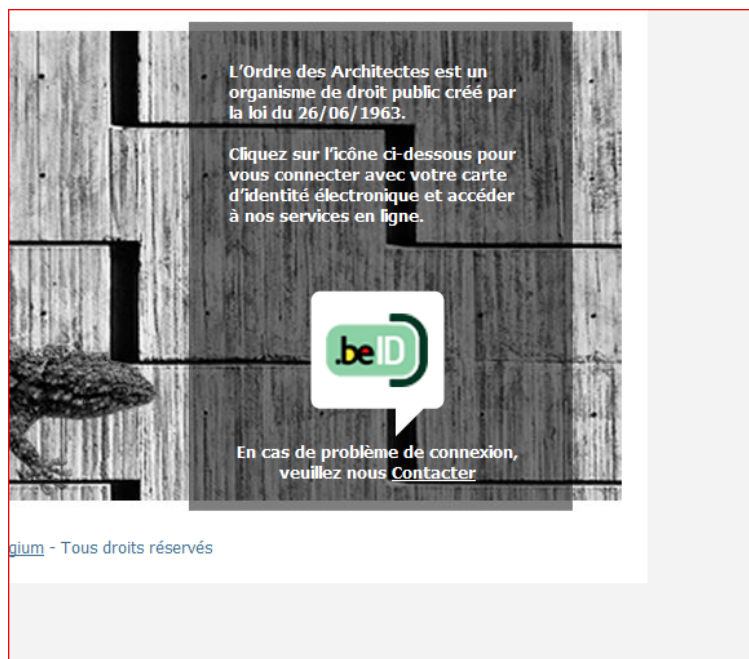
REMARQUE : vous pouvez vous connecter à internet avec votre navigateur préféré : GOOGLE CHROME, FIREFOX MOZILLA, INTERNET EXPLORER, SAFARI ...

Vous arrivez sur la page suivante =>



4. Cliquez sur le logo « beID » =>

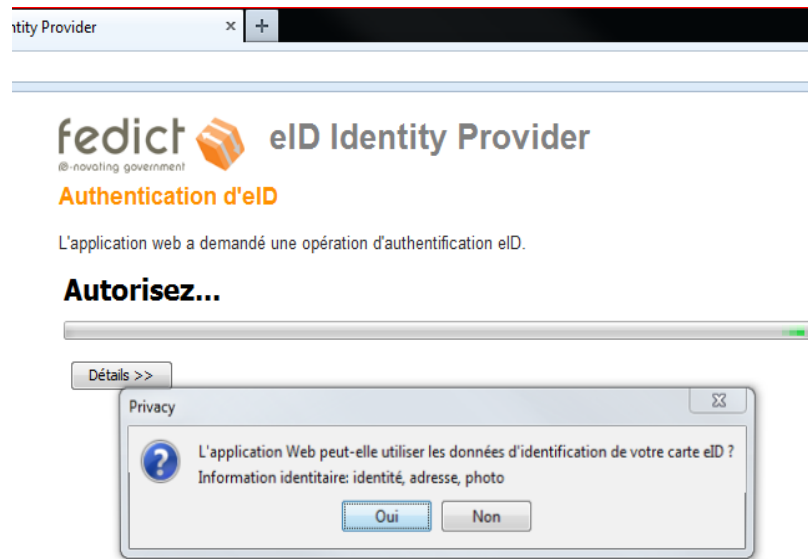
REMARQUE : Ne pas cliquer sur « Inscrivez-vous » si vous êtes déjà un architecte (ou stagiaire) inscrit à un des tableaux de l'Ordre.



5. Vous êtes redirigé vers le site du FEDICT. Lorsque le système vous le demande, introduisez votre carte EID dans le lecteur =>



6. Répondez "OUI" à la question suivante =>

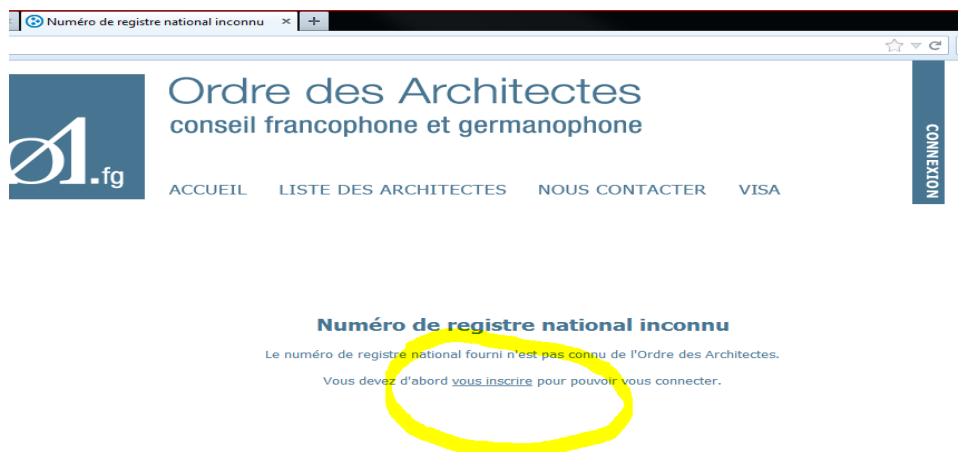


7. Introduisez le code PIN de votre carte EID lorsque le système vous le demande =>



8. Vous quittez le site du FEDICT et êtes redirigé vers ARCHIONWEB

REMARQUE : Pour vous reconnaître, ARCHIONWEB vérifie que le numéro national figurant dans sa base de données correspond à celui contenu dans la puce de votre carte EID. Si le système ne vous reconnaît pas alors que vous êtes inscrit à l'Ordre des Architectes, prenez contact avec le Conseil dont vous relevez pour vérifier qu'ARCHIONWEB dispose du numéro national correct.



9. Lors de votre première connexion, ARCHIONWEB vous demande d'accepter les conditions relatives à la protection de la vie privée. Allez en bas de la page et choisissez "j'accepte".

10. Vous arrivez sur votre fiche personnelle.



Fin de la procédure !

Avec ARCHIONWEB vous pouvez :

- obtenir des visas électroniques (Région Wallonne) ;
- obtenir des attestations d'inscription à l'Ordre.

- et mettre à jour vos données professionnelles et personnelles telles que :
 - changement d'adresse,
 - changement de statut d'inscription au tableau,
 - demande d'omission,

 - et alimenter votre espace public d'architecte consultable par les visiteurs du site de l'Ordre des Architectes => <https://www.archionweb.be/Public/List?fromOutside=False>

- etc.

Nous vous souhaitons une excellente navigation.

Le CfgOA